



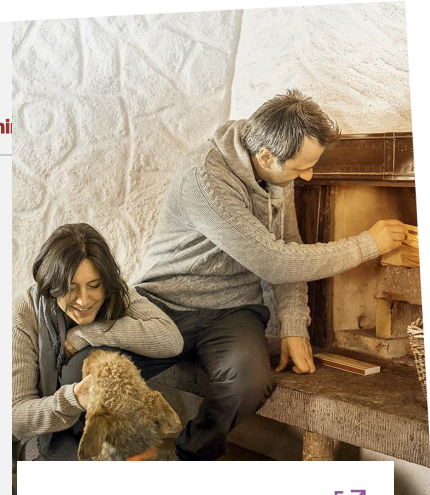
[Page d'accueil](#) » [Conseils aux propriétaires](#) » [Protection contre les incendies](#) » [Cheminées et poêles](#)

Utilisation des cheminées et poêles en toute sécurité

Protégez-vous et votre foyer contre les incendies dus à un manque d'attention lors de l'utilisation de cheminées et de poêles.

Évitez qu'un incendie ne se déclare dans votre salle de séjour ou sur votre terrasse grâce à des mesures simples.

- Les **poêles**, les **cheminées**, les **conduits de raccordement** et les **conduits de fumée** doivent être **régulièrement contrôlés** et nettoyés par le ramoneur.
- Ne faites **jamais sécher du linge mouillé? directement** sur un chauffage ou un poêle.
- Une **distance de sécurité? d'un mètre au moins** doit toujours être respectée entre un foyer et des matériaux inflammables.
- Placez une grille **métallique devant les cheminées** afin d'éviter les jets d'étincelles.
- **Conservez** les **cendres** dans des récipients fermes ignifuges et **placés sur des supports incombustibles pendant au moins trois jours**.



[Ramoneurs](#)



Trouvez ici votre ramoneur compétent.

[Notice explicative](#)



Cette notice vous fournit toutes les informations nécessaires sur les ramoneurs.

[Commandez maintenant!](#)



Achetez un seau pour cendres sur notre plateforme partenaire infomaison et protégez votre habitation.

Partager